



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 13 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	19/11/2024
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club Gj St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. CHOUTEAU Jean-Jacques membre du club des Ponts de Cé As (522735) ne prend pas part au contrôle ses feuilles de match concernant ce club.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 12 du 12 novembre 2024 est approuvé.

3. Contrôle des feuilles de match

➔ Période du 11 au 17 novembre 2024

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ **Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.**

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

- ➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.
- ➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.
- ➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

5. Sanctions financières

Commissaire au terrain ou responsable de plateau :

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

6. Divers

- Le Président a répondu à neuf mails de clubs.

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmises par la messagerie officielle.

Prochaine réunion : 26 novembre 2024 à 10h00

Le Président	Le Secrétaire de séance
CHOUTEAU Jean-Jacques	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2024-2025 -Semaine du 11 au 17 novembre 2024

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
17 11 2024	St André St Macaire 3	La Pommeraye Pomj 2	28587592	Sen D3	E	St André St Macaire 3	50 €
17 11 2024	Le Lion d'Angers 3	Marigné Es 1	28654059	Sen D4	C	Le Lion d'Angers 3	50 €
17 11 2024	Cholet So 3	Andrezé Jub Jallais 3	28588256	Sen D4	E	Cholet So 3	50 €
17 11 2024	Baugé Ea 3	Angers Lac de M 2	28588387	Sen D4	F	Baugé Ea 3	50 €
17 11 2024	Cholet Rc 3	Champt Ingrandes 2	28654144	Sen D4	G	Cholet Rc 3	50 €
17 11 2024	Neuillé Intr 2	Saumur Bayard 3	29551704	Sen D5	B	Neuillé Intr 2	50 €
17 11 2024	Angers Doutre 2	Possosavennières 3	29492579	Sen D5	F	Angers Doutre 2	50 €
17 11 2024	Beaupréau Chapelle 4	Aubry Chaudron 3	29605620	Sen D5	G	Beaupréau Chapelle 4	50 €
17 11 2024	Puy Maz Tess 5	Le Longeron Torfou 3	29590389	Sen D5	J	Puy Maz Tess 5	50 €
17 11 2024	St Georges Trem 3	Cholet Rc 4	29590391	Sen D5	J	St Georges Trem 3	50 €
17-nov-24	Trélazé Eglantine 36	Cantenay Epinard Us 36	28874739	Vétérans D3	A	Trélazé Eglantine 36	50 €
16-nov-24	Montreuil Juigé Bf 1	Angers Vaillante 1	29890546	U18F D1	B	Montreuil Juigé Bf 1	50 €
17-nov-24	Le Fület Chaussaire 1	Gjf Bourneuf Asm 1	29911714	U15 Cpe	Unique	Le Fület Chaussaire 1	50 €
17-nov-24	Est Anjou Fc 1	Ambillou Asvr 1	29915524	U17 Cpe	Unique	Est Anjou Fc 1	50 €
17-nov-24	Gj Torfou SèV Moine 3	Gj Gestevilledieu Fr 2	29917012	U17 Chal	Unique	Gj Torfou SèV Moine 3	50 €
17-nov-24	Angers Croix Blanche 2	Bouchemaine Es 2	29914474	U15 Chal	Unique	Angers Croix Blanche 2	50 €
17-nov-24	Ent Cholet Jf Cfc 3	St Pierre Montrevault As 1	29914809	U15 Chal	Unique	Ent Cholet Jf Cfc 3	50 €
17-nov-24	Beaupreau Chapelle 2	Puy-Maz-Tes Us 2	29914821	U15 Chal	Unique	Beaupreau Chapelle 2	50 €
09 11 2024	Angers Vaillante 1	Angers Ndc 1	29858115	U15 F D1	A	Angers Vaillante 1	50 €
09 11 2024	Angers Vaillante 1	Ent Scg2-Marans 2	29858684	U13 F D2	B		
16 11 2024	Ent Cholet Fc 2020- Frat M 1	Montilliers Es 2	29858792	U13 F D2	D	Ent Cholet Fc 2020- Frat M 1	50 €
16 11 2024	Angers Vaillante 1	Angers Ndc 1	29858075	U13 G Elite	A	Angers Vaillante 1	50 €
16 11 2024	Beaupréau Chapelle 1	Maybéléger 1	29858807	U13 DS	F	Beaupréau Chapelle 1	50 €
16 11 2024	St Sylvain d'Anjou 1	Bouchemaine es 2	29858882	U13 D1	C	St Sylvain d'Anjou 1	50 €
16 11 2024	St Hilaire Vihiers 1	Thouarcé Fc Layon 1	29859032	U13 D1	G	St Hilaire Vihiers 1	50 €
16 11 2024	St Georges Trem Fc 1	Puy Maz Tess Us 2	29859048	U13 D1	H	St Georges Trem Fc 1	50 €
16 11 2024	Candé Soccl 2	Combrée Noyant Us 1	29859281	U13 D2	A	Candé Soccl 2	50 €
16 11 2024	St Martin Aviré Louv 2	Avrillé As 49 2	29859296	U13 D2	B	St Martin Aviré Louv 2	50 €
16 11 2024	Le Plessis Grammoire 1	Durtal Aiglons 1	29859326	U13 D2	D	Le Plessis Grammoire 1	50 €
16 11 2024	Chazé Vern Anjou As 1	St Martin Aviré Louv 3	29858944	U13 D3	A	Chazé Vern Anjou As 1	50 €
16 11 2024	Andrezé Jub Jallais	Chemillé Melay O 3	29859236	U13 D3	M	Andrezé Jub Jallais	50 €
16 11 2024	St Georges sur Loire 3	Chalonnès Chaudéf 4	29859267	U13 D3	O	St Georges sur Loire 3	50 €

Commissaire au terrain mineur

SAISON 2024-2025 -Semaine du 11 au 17 novembre 2024

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
17 11 2024	Le Puy Vaudelnay Es 1	Thouarcé Fc Layon 2	29859386	U13 G D2	H	Le Puy Vaudelnay Es 1	100 €
17 11 2024	Le Puy Vaudelnay Es 2	Doué la Fontaine Rc 3	29859179	U13 G D3	J	Le Puy Vaudelnay Es 2	100 €
17 11 2024	St Germain Val de Moine 3	Villedieu Renaudière 3	29859221	U13 G D3	L	St Germain Val de Moine 3	100 €
16/11.2024	Tiercé Cheffes As 2	Gj Plessis/Pellouailles-Corzé 2	29914477	U15 Chall	Unique	Tiercé Cheffes As 2	100 €